

## **Epargne Classes de Neige**

Depuis plusieurs années les enfants qui sont en 6<sup>ème</sup> année partent en classes de neige.

Pour éviter de devoir payer une grosse somme d'argent à une date fixée, l'association des parents a imaginé de constituer le montant via une épargne mensuelle.

A titre d'exemple, le montant à payer pour les enfants qui partaient en 2007 était de 465Eur.

Les parents des 4<sup>ème</sup> année reçoivent en octobre une lettre accompagnée d'un ordre permanent les invitant à se joindre à l'épargne.

De plus, chaque année un courrier est aussi envoyé aux parents des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années qui sont nouveaux ou qui n'ont pas encore participé.

Principes :

1/ l'épargne ne concerne que les frais communs

2/ si un enfant quitte le collège, les sommes payées sont intégralement remboursées

3/ l'association se charge de tenir un compte individuel par enfant et de payer le Collège

4/ totale liberté, aucune obligation de participer à l'épargne

Cédric Molitor